



## **APPEL À CANDIDATURES POUR LA COMMISSION AGRICOLE DE CONSTAT DE DÉGÂTS AUX CULTURES**

### **Avis aux agriculteurs de la Commune**

Suite à la mise en place du nouveau Collège communal, la Commune de Modave est à la recherche de deux experts-agriculteurs afin de siéger au sein de la commission communale de constat de dégâts lors de calamités agricoles.

Cette Commission communale doit constater et évaluer les dégâts subis par les producteurs suite à des événements naturels exceptionnels ayant provoqué des dégâts importants aux cultures. Elle est composée de 5 personnes : un représentant de la commune, un représentant du SPW Agriculture, un expert agricole et/ou horticole désigné par la commune, un expert agricole et/ou horticole désigné par le SPW Agriculture et un représentant du SPF Finances (invité).

En tant qu'expert agricole, votre rôle sera d'objectiver les pertes subies par les producteurs à leurs cultures.

### **Comment faire ?**

Si vous avez envie de mettre vos connaissances et votre expertise au service de vos collègues, vous pouvez proposer votre candidature via le formulaire téléchargeable sur notre site internet ou disponible auprès de :

Administration communale de Modave  
Service Secrétariat  
Place Georges Hubin, 1-3  
4577 Modave

Les candidatures sont à envoyer pour **le mercredi 19 mars 2025 au plus tard.**